

DEPARTEMENT
NORD
CANTON
DENAIN
COMMUNE
DENAIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 059-215901729-20260417-260417AI_021DGS-AI

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN

5. Institutions et Vie politique
5.3-Désignation de représentants

Le Maire de la Ville de Denain ;

Vu le Procès-verbal d'installation et d'élection du Maire et des adjoints au Maire du Conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Vu l'article L.6143-5 du Code de la santé publique ;

Vu l'article R.6143-2 indiquant la composition des membres des conseils de surveillance ;

Considérant que le Maire de la commune siège du Centre Hospitalier ou le représentant qu'il désigne est membre du conseil de surveillance de cet établissement ;

ARRETE

Article 1^{er} – Madame Rania METRAU, Conseillère Municipale, est désignée pour représenter la Commune au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de DENAIN.

Article 2 – Cette délégation, valable pour la durée du mandat, prendra effet dès que l'arrêté sera devenu exécutoire.

Article 3 - Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Denain, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

A DENAIN, le 17/04/2026

Par délégation du Maire

E. CHERRIER

Anne-Lise DECOCK-TONINI.

Notifié le 06.05.2026

L'intéressée Metrau

Certifié exécutoire compte-tenu :

De la réception en Sous-Préfecture le 28 AVR. 2026

De l'affichage le - 7 MAI 2026

De la notification le - 6 MAI 2026